

SÉANCE DU 08 FEVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Grand Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

02 février 2024

Date d'affichage :

02 février 2024

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 08022024 /1

Nombre de voix délibératives :

50

Membres titulaires présents : 44 (délibérations n°1 et 2.1) 41 (délibération n°3.1, 4.1 et 4.2)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS (de la délibération n°1 à 2.1), Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE (de la délibération n°1 à 2.1), Christian HAMON, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER (pouvoir de Jean-Charles BALARDY), Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Francis REMIOT), Didier MAHOX (pouvoir de Franck MONNERET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTE), Jacques SALVETAT (pouvoir de Didier GAVALDA), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX (de la délibération n°1 à 2.1), Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Jean-Claude PINEL (représenté par Gérard BOUISSON)

Membres suppléants présents : 1

Gérard BOUISSON (représente Jean-Claude PINEL)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Jean-Charles BALARDY (pouvoir à Alain LEMONNIER), Jean-François FALGAYRETTE (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Didier GAVALDA (pouvoir à Jacques SALVETAT), Franck MONNERET (pouvoir à Didier MAHOX), Francis REMIOT (pouvoir à Nicolas LEROUX).

Membres titulaires excusés : 10

Jacques BIAU, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 04/12/2023

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Comité syndical du 04 décembre 2023 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés, qui avaient participé à la dernière réunion du Comité syndical :

- ***Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 04 décembre 2023.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 08 février 2024

Le Président
M. Alain ASTIE



Le secrétaire de séance
M. François COLLADO



Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 081-258100072-20240208-08022024_1-DE

